

# Saint-Loup-de-Naud Infos

JANVIER 2018 – N°7 – Le Journal Municipal



**DOSSIER**

INAUGURATION DU PORTAIL DE L'ÉGLISE page 3

# MOT DU MAIRE

Chers habitantes et habitants de Saint Loup, Courton le Bas, Courton le Haut et le Noyot.

L'année 2017 terminée, j'espère qu'elle fut agréable pour tous.



Après de longues années d'études, 2017, fut la concrétisation des travaux pour la réfection du portail de l'église. Maçons, tailleurs de pierre, restaurateurs de statues, menuisier d'art, tous artistes dans leur métier ont œuvré à cette belle réussite.

Le 21 octobre, l'inauguration du portail, le concert dans l'église et le cocktail dans les jardins de M. LAROCHE mettaient un point final à ce beau projet.

D'autres travaux ont été réalisés :

- Réfection des rues M. Ockocki, du Lavoir et Moriot
- Assainissement collectif à l'école
- Remplacement des graviers par du bitume dans la partie haute de la cour de l'école
- Isolation phonique de la classe de CM
- Toilettes sous le préau

La loi Notre prévoit le transfert des compétences eau/assainissement à la Communauté de Communes du Provinois pour 2020.

L'étude sur le diagnostic du réseau d'eau est toujours en cours, elle devrait se terminer en 2018.

Nous prévoyons pour 2018, l'aménagement de trottoirs, la réfection de peinture dans la classe de maternelle et le bureau de la secrétaire, l'éclairage public.

Mon Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter nos meilleurs vœux 2018, joie, bonheur, prospérité.

Gilbert DAL PAN, le Maire.

## SOMMAIRE :

<a href="#">RESTAURATION PORTAIL EGLISE</a>	<a href="#">3</a>	<a href="#">ENVIRONNEMENT</a>	<a href="#">7</a>	<a href="#">SERVICES CCDP</a>	<a href="#">15</a>
<a href="#">TARIFS COMMUNAUX</a>	<a href="#">6</a>	<a href="#">COMMUNICATION/ASSOCIATIONS</a>	<a href="#">13</a>	<a href="#">INFOS PRATIQUES</a>	<a href="#">17</a>
<a href="#">TRAVAUX</a>	<a href="#">7</a>	<a href="#">CARTE D'IDENTITE ET PACS</a>	<a href="#">14</a>	<a href="#">AGENDA</a>	<a href="#">19</a>

# **PATRIMOINE / CULTURE**

## **La restauration du portail de l'église**

Depuis le 21 octobre dernier, les habitants du village et les visiteurs peuvent enfin admirer le résultat des travaux de restauration du portail de l'église.

Ce fut un projet exceptionnel, dont nous pouvons tous être fiers.

### **Le Projet :**

Cette restauration n'était pas considérée, en 1999, comme une priorité dans les travaux de restauration de l'église, et pour cause !

Après une première tranche de travaux en 1984 (drainage, toitures, piliers et consolidation provisoire de la voûte) une deuxième campagne débute en 1989 (mise hors d'eau du chœur, remise en état de la charpente, clocher et vitraux, révision du dallage). Mais la vétusté reste là, sous l'aspect de voûtes lépreuses et cloquées de tirants provisoires...depuis 1995 !

En 1999, la Commune souhaite reprendre les travaux afin de consolider la nef. En 2003, la DRAC lui fait parvenir une convention en vue d'une étude préalable d'un montant de 67 000 € (moitié état, moitié Commune) entièrement consacrée à la restauration du portail et du massif occidental !

La Commune reste alors déterminée à imposer des travaux intérieurs essentiels pour l'édifice, pour la vie communale et paroissiale. Après de nombreux échanges avec les responsables du patrimoine, elle se voit contrainte de lancer et de financer cette étude.

La municipalité actuelle reprend le dossier à cette étape, tout en finançant des travaux obligatoires pour la réouverture de l'église fermée au public pendant 2 ans en raison de problèmes de sécurité.

Le Conseil Municipal prenant en compte le coût de l'étude déjà avancé par le budget communal, décide de lancer cette tranche de travaux à la condition de trouver des financements extérieurs, afin de soulager au maximum ses finances.

### **Les Travaux :**

Avant de voir s'ouvrir le chantier, un gros travail administratif attendait notre secrétaire :

- lancement du marché de travaux, dossiers de demandes de subventions à transmettre au Conseil Régional, au Conseil Départemental, à la DRAC et au secrétariat de Monsieur Christian JACOB.

L'équipe municipale quant à elle organise différentes manifestations afin de récolter des fonds et sensibiliser les habitants du village à la nécessité de prendre soins de son patrimoine : concerts de Noël, marché du terroir, prix littéraire médiéval de la ville de Provins.

Elle met également en place, aux côtés de la Fondation du Patrimoine, une souscription nationale qui permet d'une façon légale de collecter des dons pour soutenir ce projet (lire article : journal municipal n°5 juin 2016).

Lors de l'ouverture des plis d'appel d'offres, nous fûmes agréablement surpris de découvrir le montant des travaux proposé par les entreprises en concurrence. Ces montants étaient très nettement inférieurs à ceux établis par l'étude et sur lesquels la demande de subvention avait été établie. Nous avons donc la possibilité de faire des travaux supplémentaires pour la même enveloppe budgétaire.



Il fut donc décidé de refaire la toiture de la sacristie en très mauvais état (infiltration dans le mur de la sacristie), de reprendre tous les joints sur le bas-côté sud et de rétablir le contrefort disparu du bas-côté nord.

Venez par vous-même découvrir ce magnifique chantier à travers une exposition de photos prises pendant les travaux et encore visible dans l'église.

Nous prions les riverains de nous excuser pour les quelques désagréments subis pendant la durée des travaux et les remerciements de leur compréhension.

## L'inauguration :

Le 21 octobre 2017, tous les habitants du village étaient conviés pour l'inauguration des travaux de restauration du portail et du massif occidental de l'église.



Nous recevions également les officiels institutionnels : Mme la Sous-Préfète représentant Mme ABOVILLIER, M. le Vicaire Général représentant Monseigneur NAHMIAS, Evêque de Meaux, M. le Conseiller Régional représentant Mme PECRESSE, Mme la Conseillère Départementale représentant M. BARBAUX, M. le Maire de Pro vins et Président de la Communauté de Communes du Provenois, représentant M. JACOB.

Etaient également invités et représentés, les responsables du patrimoine et des monuments historiques, la commission diocésaine d'art sacré, la Fondation du Patrimoine, les associations du village, les communes environnantes.

L'après-midi débuta, devant le porche par le coupé du ruban tricolore, honneur confié à Michael CHARBONNIER en souvenir de son père qui avait tant aimé son église.

Différents discours furent prononcés à l'intérieur de l'édifice, dont celui de Gilbert DAL PAN dans lequel il souhaita faire état des motivations qui avait animé le Conseil Municipal dans l'aboutissement de ce projet, remercier tous les donateurs et mécènes, et féliciter les entreprises ayant œuvré sur le chantier pendant huit mois.

**« J'ai conscience qu'une partie de la population s'interroge sur un tel investissement, mais je tiens à dire aujourd'hui : l'église est la propriété de la Commune. Elle participe à notre identité villageoise et c'est donc un bien qui doit être transmis aux générations futures en bon état. Entretien notre patrimoine, c'est rendre honneur aux générations précédentes qui ont modelé notre paysage, c'est donner une justification à notre vie d'aujourd'hui. »**

Après un concert du Petit Chœur, sous la direction de Fabrice SANSONNETTI, tous les invités furent conviés dans les jardins de M. LAROCHE pour un cocktail dont nous avons confié l'organisation à l'ESAT de Provins. Nous remercions encore vivement M. LAROCHE de son accueil, qui a permis à nombre de personnes présentes, de découvrir un site magnifique.



**La croix qui existait autrefois,  
retrouvée dans les ateliers municipaux  
et repositionnée en avant de la toiture  
du porche**



# FINANCES / ACHATS

Tarifs des services communaux applicables au 1 janvier 2018		2018
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>		
	m3 d'eau	2,466 €
	m3 assaini	2,00 €
	m3 défaut de raccordement à l'égout	3,00 €
	m3 redevance de prélèvement	0,134 €
	Frais de gestion	30,00 €
	abonnement annuel	36,00 €
<b>CIMETIERE</b>		
	journée d'utilisation du caveau provisoire	45,00 €
	concession trentenaire	150,00 €
	case au columbarium pour cinquante ans	1 340,00 €
	renouvellement d'une case au columbarium pour 30 ans	150,00 €
<b>FPL - LOCATION</b>		
	caution FPL et locations de matériel	1 000,00 €
	ménage	150,00 €
	chauffage (du 15 octobre au 15 avril) : 1 jour	45,00 €
	chauffage 2 jours et plus (par jour)	30,00 €
<b>habitants</b>	journée	80,00 €
	jeunes < 21 ans	1/2 tarif
<b>hors commune</b>	journée	280,00 €
	2 jours	500,00 €
<b>vaisselle</b>	le week-end	30,00 €
<b>vaisselle cassée et/ou perdu</b>	par pièce	2,00 €
<b>MATERIELS</b>		
<b>chaises</b>	par 20 pour le week-end	15,00 €
<b>bancs et tables</b>	forfait 1 à 5 tables + 2 à 10 bancs pour le week-end	15,00 €
<b>chaises et tables</b>	forfait 1 à 5 tables + 6 à 30 chaises pour le week-end	20,00 €
<b>tente de réception 5m x 8m</b>	habitants de la commune - le week-end	100,00 €
<b>tente de réception 5m x 8m</b>	hors commune - le week-end	300,00 €
<b>petite tente 3m x 3m</b>	habitants de la commune - le week-end	40,00 €
<b>petite tente 3m x 3m</b>	hors commune - le week-end	100,00 €
<b>garage de la rue du Lavoir</b>	par mois	55,00 €
<b>garage de la mairie</b>	par mois	40,00 €
<b>SERVICES PERISCOLAIRES</b>		
	garderie matin et garderie du soir / par garderie	1,75 €
	cantine	4,50 €
<b>PARTICIPATIONS FINANCIERES</b>		
<b>activités créatives</b>	participation ponctuelle par enfant et/ou par adulte	10,00 €
<b>allocation activités culturelles ou sportives pour les enfants âgés de 5 à 16 ans inclus</b>		50,00 €
<b>participation financière à l'obtention du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur</b>		120,00 €
<b>aide à l'achat de récupérateurs d'eau de 300 à 500 Litres</b>		25,00 €
<b>aide à l'achat de récupérateurs d'eau supérieur à 501 Litres</b>		40,00 €
<b>PHOTOCOPIES</b>		
<b>recto N &amp; B</b>	format A4 et <	0,20 €
	format A3	0,40 €
<b>recto couleur</b>	format A4 et <	2,00 €
	format A3	4,00 €



## TRAVAUX / URBANISME

### Quelques points sur les travaux de la commune :

L'année 2017 aura été marquante au point de vue de la réalisation de travaux. En premier lieu bien sûr les travaux de restauration du portail de l'église resteront les plus importants bien qu'ils ne soient pas les plus onéreux pour le budget de la Commune.

Nous avons effectué des rénovations de route par l'entreprise PEPIN à savoir :

- la rue Moriot dans sa partie terminale avec un avaloir pour les eaux de ruissellement pour un montant de 16 764 Euros.

- la rue du Lavoisier sur 51 m et 3.5 m de largeur pour un montant de 10 659 Euros

- la portion de la rue M. Ockocki qui fait jonction avec la rue de Vulaines sur 95 m et 3.2 m de largeur pour un montant de 8 822 Euros

- un emplacement impasse M. Lavacherie pour permettre aux véhicules de faire demi-tour sans s'embourber pour un montant de 5 000 Euros.

Pour l'école, l'année 2017 aura été importante avec le bitumage de la partie haute de la cour (devant l'entrée des classes). Une surprise, au niveau de l'assainissement à mettre aux normes, a eu une conséquence sur le prix des travaux. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise PAGOT pour un montant de 36 214 Euros.

L'insonorisation de la classe de CM1-CM2 a été réalisée par les employés communaux ainsi que des travaux sur les sanitaires.

**Pour 2018**, l'éclairage public devrait être changé avec un passage aux ampoules LED ce qui permettra d'amortir l'investissement en 4 ans environ. Une participation importante du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) nous permet de réaliser ce changement.

Nous voulons commencer la restauration, où plutôt la création de trottoirs pour les rues de Trainel et rue de Provins. Une tranche importante de remplacement de compteurs d'eau et de conduites en plomb est prévue rue Marceau Bailleul.

La liste de travaux peut évoluer en cours d'année et des projets seront présentés au prochain conseil municipal.



## ENVIRONNEMENT

### Attention à la renouée du Japon : une belle plante envahissante !

Originnaire d'Asie, la renouée du Japon (*Reynoutria japonica* var. *japonica*, syn. *Fallopia japonica*) a été introduite en Amérique du Nord à des fins ornementales au 19<sup>e</sup> siècle. Cette vivace à croissance rapide atteint 2 à 3 m de hauteur pendant l'été. Ses tiges creuses et noueuses sont semblables à celles du bambou, d'où les appellations de bambou japonais ou de bambou mexicain qu'on lui attribue parfois. À la fin de la saison, elle produit des panicules de fleurs blanc crème.

De prime abord, ces caractéristiques peuvent séduire le jardinier, mais il ne faut pas se laisser tromper! Cette belle plante figure au palmarès des 100 pires espèces envahissantes de la planète selon l'Union mondiale pour la nature (UICN). Les cultivars au feuillage panaché sont eux aussi envahissants.

La renouée du Japon possède des rhizomes qui peuvent s'enfoncer à plus de 2 m de profondeur et s'étendre latéralement sur 7 m ! Ces tiges souterraines libèrent des toxines qui empêchent l'établissement d'autres végétaux.

En outre, les fragments de rhizome peuvent demeurer en dormance dans le sol pendant 10 ans. Enfin, l'absence d'ennemi naturel facilite également l'établissement de cette véritable peste.

La renouée du Japon colonise les bords des plans d'eau, les milieux humides, les fossés, les canaux d'irrigation, les abords des routes et les milieux perturbés. Elle est aussi fréquente en milieu urbain. On peut parfois voir ses rhizomes percer l'asphalte!



Elle forme des peuplements denses qui étouffent les espèces indigènes, appauvrissant ainsi la diversité biologique des écosystèmes. Elle limite également l'accès aux cours d'eau et accroît les risques d'inondation, en raison des tiges mortes qui flottent à la surface de l'eau au printemps.

L'éradication de la renouée du Japon est extrêmement difficile, aussi faut-il éviter à tout prix de la cultiver. Si la plante est présente dans votre jardin, coupez ses tiges au ras du sol, et ce, à plusieurs reprises pendant la saison, de façon à épuiser ses réserves. Vous devrez procéder ainsi pendant plusieurs années.

N'essayez pas de l'arracher : ses rhizomes sont très profonds et vous risquez d'oublier des fragments dans le sol. Ne compostez pas les résidus de taille et ne les jetez pas dans la nature! Prenez soin de ramasser tous les résidus de coupe, mettez-les dans des sacs à ordures et disposez-en lors de la collecte des déchets. Des recherches sont en cours en Angleterre afin de trouver des méthodes de lutte biologique.

## La haie d'ifs du cimetière :



Elle a été taillée pour la première fois depuis sa plantation afin de donner un aspect plus soigné à l'entrée du cimetière.

L'**if commun** (ou **if à baies**), (*Taxus baccata*), est une espèce de conifères de la famille des Taxaceae. Très longévif, poussant lentement, c'est un arbre qui se prête bien à la taille.

L'if a longtemps été un symbole de mort : très toxique (selon certains auteurs, il était utilisé comme poison de flèches pendant la Préhistoire) ; arbre des cimetières (depuis les Gallois pour qui il était sacré, il assurait le lien entre les vivants et les morts);

Il n'existe plus de forêts d'ifs en Europe alors qu'il devait y en avoir de très vastes dans l'Ouest de la France. Leur disparition s'explique par plusieurs raisons :

- les ifs étaient souvent arrachés car très toxiques pour le bétail ;
- les forêts auraient été décimées pour fabriquer des arcs, aussi bien chez les Grecs que chez les Gaulois, ainsi qu'au Moyen Âge lors des guerres franco-anglaises (notamment la guerre de Cent Ans) ;
- le bois d'if (dur et homogène) a été très utilisé en ébénisterie et en marqueterie.



L'if a été planté originellement dans les cimetières traditionnels, près des églises, puis dans les parcs et jardins, ce qui lui a probablement évité l'extinction au cours du Moyen Âge. On le trouve soit en pied isolé, soit sous forme de haies. Il en existe de nombreuses variétés ornementales. Une des plus répandues est l'if fastigié ou if d'Irlande, à port en colonne étroite.

**La taille de l'if permet de densifier les haies et topiaires. Elle sert également à donner leur forme à ces dernières et à la maintenir. Les arbres âgés peuvent également être taillés s'ils sont un peu maigres, ou au contraire, encombrants.**

**Les plantes négligées** durant de nombreuses années sont aisément rattrapées, l'if étant un des rares conifères qui acceptent d'être rabattus sur le vieux bois. **Pour rattraper une haie**, procéder en deux temps : une face est taillée court une année, au printemps ; l'autre face est rabattue l'année suivante, pour éviter les chocs végétatifs.

## Continuités écologiques

La Municipalité a sollicité la Direction Départementale du Territoire de Seine et Marne pour obtenir un délai de 5 ans pour la mise en œuvre de la restauration des continuités écologiques et des travaux sur la totalité des ouvrages sur le site Natura 2000 du ru du Dragon. Afin d'acter ce délai, pour le déversoir et la réserve incendie de Saint Loup de Naud, la Commune doit présenter un échéancier définissant les différentes étapes (étude, démarches réglementaires, travaux). Les élus vont travailler sur ce dossier. Une réunion d'information organisée par la municipalité, a eu lieu le 15 janvier 2018 avec les propriétaires d'ouvrages pour étendre cette dérogation à l'ensemble des ouvrages de la Commune.

### Entretien du Réservoir à Saint Loup

Une rencontre sur le terrain avec la DDT a été faite le 18 août pour faire un état des lieux des travaux d'entretien à faire dans le ru du Dragon, le syndicat de la Voulzie est intervenu pour nettoyer une partie du ru, en amont du déversoir à Saint Loup de Naud et consolider la berge.



### GeMAPI secteur Bassée Voulzie

A compter du 1er janvier 2018 les 3 syndicats : SMA de la vallée de la Seine, SAE Bassin Voulzie Méances, SITE du Bassin de l'Auxence fusionnent pour ne former qu'un seul et même syndicat regroupant au total 63 communes. Il sera constitué de 3 Communautés de Communes : CC du Provenois, CC Bassée Montois et CC du Pays de Montereau et prendra le nom de SMBVA (syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée Voulzie Auxence. Il aura en charge la Gestion des eaux, des Milieux aquatiques et Prévention des inondations.

## LE DRAGON

Depuis quelques mois des bouteilles en plastique, emballages en polystyrène flottent régulièrement dans le ru du village et polluent l'eau.

Combien de fois dans la journée sommes nous confrontés à l'incivisme de certains individus qui jettent papiers gras et emballages n'importe où ? A la campagne, la majorité des débris qui jonchent le sol finissent un jour ou l'autre dans les cours d'eau. Le premier geste pour ne pas polluer l'eau c'est de jeter ces débris à la poubelle ! Merci de préserver cette précieuse ressource qu'est l'eau en faisant ce geste. Il faut savoir qu'une bouteille plastique met 100 à 1000 ans pour se dégrader dans la nature une canette en alu de 10 à 100 ans.



### Quads :

La traversée du ru du Dragon par des quads au « passage aux vaches » détruit un site protégé de reproduction de Lamproies de Planners ainsi que les berges du ru. Un arrêté municipal a été pris pour interdire sa traversée à tout véhicule motorisé.





# LA MUNICIPALITÉ : Vivre ensemble

## Eclairage public :

L'éclairage public représente environ 50% de la facture électrique et constitue une source importante de dépense pour les communes.

Nous profitons donc de l'opération exceptionnelle « marché 3000 lampes ballon fluo » initiée par le SDESM (syndicat départemental des énergies de seine et marne) pour le remplacement des lampes à vapeur de mercure énergivores par du matériel à LED performant et économique. Sur notre commune ce n'est pas moins de 91 candélabres qui seront changés.

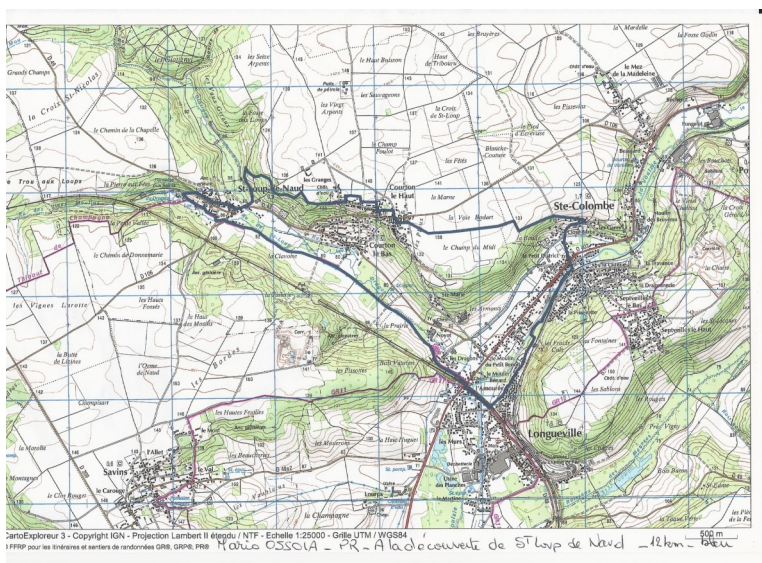
Cette opération sera réalisée en 2018, dans des conditions financières très avantageuses, avec une participation pour les communes limitée à 200 euros HT par luminaire (TVA récupérée par les communes par le biais du FCTVA), quel que soit le montant réel des travaux et les éventuels surcoûts qui seront pris en charge par le SDESM.

## Sentier de randonnée :

A la découverte de Saint Loup de Naud, un nouveau sentier de randonnée.

Depuis 2017 un nouveau circuit PR vient d'être créé et balisé en bleu, il sera bientôt répertorié sur le nouveau topo guide des randonnées en Ile de France. Il consiste en une boucle de 12 km d'accès facile qui démarre et se termine sur le parking de la gare de Sainte Colombe. Il vous fera longer Close Barbe, une ancienne maladrerie. Vous emprunterez des sentes étroites dans Courton le Haut. Vous passerez devant le portail nouvellement rénové de Saint Loup. L'aire au niveau du lavoir vous invitera à un petit goûter au bord de sa cascade, puis vous rejoindrez Longueville en passant par le chemin de la Clavoise. Après avoir suivi les arches du viaduc vous retournerez à Sainte Colombe par un petit chemin le long de la Vouizie.

La marche à pied est l'activité de plein air accessible au plus grand nombre. Elle ne nécessite pas de matériel onéreux. Elle peut se pratiquer seul ou en groupe, en toute liberté ou au sein d'un club (voir le site de la FFR sur coderando.fr) ou d'une association.





# RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Le recensement des habitants de la Commune est organisé du 18 janvier au 17 février 2018.

Le recensement sera effectué par 2 agents recenseurs nommés par le Maire :

Mme Ghislaine VILLATTE et M. Kévin CHOUIN ainsi qu'un coordonnateur communal : Mme Anne BEAUDEUX.

**Votre participation est essentielle et obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique utile à tous.**



## Cérémonie du 11 novembre 2017

La pluie, cette année s'était invitée pour la cérémonie du 11 novembre.

Après les discours de M. le Maire et de Mme SOSINSKI Conseillère Départementale, un groupe d'enfants de l'école de Saint Loup de Naud sous la direction de leur institutrice Mme Roux, entonnait une Marseillaise, accompagné par la fanfare de Donnemarie Dontilly.

Comme tous les ans une petite collation était offerte en mairie pour réchauffer tous les participants à cette commémoration.



## COMMUNICATION



Afin de proposer une nouvelle dynamique au sein de notre commune et de venir en soutien des associations existantes qui ont énormément fait, l'idée est venue de faire appel aux habitants de la commune pour créer un comité des fêtes.

Il y a certainement des personnes parmi nous qui ont beaucoup d'idées, la même volonté de fédérer un groupe et la même envie de s'investir dans une équipe et pour une commune. Alors si vous faites partie de ces personnes, nous vous proposons de nous **rencontrer tous ensemble le samedi 27 janvier 2018 à 11H à la mairie** pour en discuter, échanger des idées, répondre à des interrogations...

Venir ne vous engage en rien, mais peut amener beaucoup. Merci à vous.

## NOS ASSOCIATIONS :

### « Le Club du 3<sup>ème</sup> âge »

Le Club du 3<sup>ème</sup> âge de la commune est toujours là et si vous désirez nous rejoindre, nous nous réunissons le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, au Foyer Polyvalent de Loisirs « Espace Gérard Gauthier ». Nous faisons un goûter ou un petit repas.

Le Club adhère à la « Fédération Départementale de Seine et Marne – Générations Mouvement – Les Aînés Ruraux ». La cotisation est de 30 euros pour l'année.

Nous passons des après-midi conviviaux et amicaux. Vous serez les bienvenus si vous voulez participer et vous joindre à nous. Pour cela, il suffit de téléphoner à :

Françoise GRIÈS, présidente du Club, au 06 70 95 04 44 ou

Claude PERRAUDIN, trésorier du Club, au 06 79 75 44 17.

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année à toutes et à tous !

Françoise GRIÈS

### « Les écoliers de Saint Loup de Naud »

Dans le cadre des activités du musée d'école, l'association « Les écoliers de Saint Loup de Naud » prévoit une exposition et des conférences autour de la lecture et de la littérature enfantine au cours de l'année 2018.

Dominique NAUD

## Nouveau : Carte Nationale d'Identité



Depuis le 28 février 2017, que ce soit pour un renouvellement ou pour une première demande, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent non plus à la mairie de Saint Loup de Naud, mais à la mairie de Provins (ou à Nangis, à Bray-sur-Seine, ...). En ce qui concerne notre département, l'enregistrement des demandes est pris en charge par les 29 communes déjà équipées pour traiter les demandes de passeports.

Merci de prendre contact avec la mairie de Provins au 01 64 60 38 38.

Vous munir de toutes les pièces justificatives exigées en fonction de votre situation.

Plus de renseignements sur le site [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

\*\*\*\*\*

### RAPPEL – Prolongation de la durée de la carte nationale d'identité

La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les cartes nationales d'identité délivrées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à une personne majeure sont automatiquement prolongées d'une durée de 5 ans. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Attention : les cartes nationales d'identité délivrées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes mineures conservent une durée de validité de 10 ans.

## Nouveau : Enregistrement du PACS

**L'enregistrement du PACS peut depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017 être effectué en mairie.**

Pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de PACS, les partenaires qui ont leur résidence commune en France doivent s'adresser :

- soit à un notaire ;
- soit à l'officier d'état civil (en mairie) de leur commune de résidence.

Le passage du PACS en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle publiée au Journal Officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Pour l'enregistrement, vous devez constituer un dossier avec les pièces suivantes :

- Convention de PACS (convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n°17526\*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (PACS) et attestation sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n°15725\*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, ...) délivrée par une administration publique (document original et copie).

Vous pouvez vous adresser à l'accueil de la mairie si vous souhaitez un exemplaire papier de ces formulaires.

**La commune de Saint Loup de Naud n'organisera pas de cérémonie pour la célébration d'un PACS, mais vous serez reçus par Monsieur le Maire pour la signature de la convention de PACS.**

La Mairie est à votre écoute pour vous apporter une aide dans vos démarches.



# SERVICES PROPOSES AUX HABITANTS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

## ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

**7 Accueils de Loisirs Sans Hébergement accueillent les enfants du territoire les mercredis et pendant les vacances scolaires.**

Les mercredis, pendant les petites vacances scolaires et chaque été, jusqu'à 300 enfants sont accueillis chaque jour. Au sein des 7 structures, les équipes d'animateurs diplômés ont pour principal objectif de leur faire passer des vacances inoubliables.

Les équipes d'animation préparent des plannings d'activité riches et diversifiés, sur un thème particulier pour les vacances (par exemple, «Voyage autour du monde», ou encore «l'art sous toutes ses formes», thème qui amène à découvrir les artistes peintres, les musiques du monde, la sculpture ou le monde du spectacle) :

Initiations sportives en partenariat avec les associations du territoire (Guidon Provinois, le Tennis club de Provins, le CS Provins Athlétisme, Provins Rugby, le Tir à l'arc du Provinois et le club de football de l'Ent. Longueville-Ste Colombe-St Loup de Naud-Soisy Bouy),

Activités de pleine nature,

Activités culturelles (jeux de rôle, théâtre, expression corporelle...),

Activités manuelles,

Grands jeux (olympiade, tournois, Chasse au trésor...),

Des sorties viennent également ponctuer chaque semaine : Cinéma, piscine, rencontres inter-centres, sorties sportives ou «Après-Midis Sport».

L'été, deux séjours sont également proposés. Une quarantaine d'enfants partent ainsi entre 4 et 5 jours, selon les années en stage de voile, activités en base de loisirs, séjour à la ferme ou encore équitation.

## PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

### DESCRIPTION

**La CC du Provinois a mis en place son service de portage de repas à domicile en septembre 2015. L'enquête de satisfaction récemment menée montre que le service apporte entière satisfaction à ses bénéficiaires.**

Chaque mois, 90 personnes bénéficient de repas variés et de qualité, avec des menus établis par une diététicienne, livrés par des personnes ponctuelles, à l'écoute et aimables.

### **Le service de portage de repas ce sont:**

-Des plateaux-repas conçus pour le midi et le soir comportant une entrée, un poisson ou une viande, des légumes, du fromage ou un laitage, un dessert, ½ baguette de pain et 1 potage ou une tranche de jambon (équivalent repas du soir).

-Des livraisons les mardis, jeudis et samedis matins

-Un tarif unique de 8,55 € par repas.

-Pas de condition d'âge pour en bénéficier

⇒ Pour les livraisons du mardi, la commande (choix parmi 2 menus) doit être passée le vendredi de la semaine précédente.

⇒ Pour les livraisons du jeudi, la commande (choix parmi 2 menus) doit être passée avant le mardi 12h00.

⇒ Pour les livraisons du samedi, la commande (choix parmi 2 menus) doit être passée avant le jeudi 12h00.

Les plateaux sont livrés en liaison froide avec un véhicule réfrigéré. Les barquettes sont à usage unique, étiquetées avec le nom du produit, la date de fabrication et la date limite de consommation (DLC).

La CC du Provinois offre une prestation à la fois souple et simple quant à son fonctionnement :

Sur simple inscription auprès de la société ELITE / ALLO DOM, toute personne, sans condition d'âge, habitant dans l'une des 40 communes de la CC du Provinois peut être livrée dans les 2 jours.

Pour cela, un appel au 07 77 26 05 36 suffit. Une fois les informations essentielles transmises (vos souhaits concernant les jours de livraison, éventuellement la nécessité de menu particulier du type sans sel ...), vous devrez remplir un dossier administratif et les menus vous seront transmis 15 jours à l'avance pour choisir entre 3 options pour chaque plat .

Le service s'adapte à chaque situation pour définir la fréquence de livraison. Il n'y a aucune obligation concernant le nombre de repas à commander ou la durée d'inscription.

**Vous pouvez obtenir tout renseignement complémentaire au 07 77 26 05 36.**

**CONTACT :**

Du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 14h – 17h

07 77 26 05 36

contact@allo-dom.fr

**TELECHARGEMENT :**

Tarifs

Dossier d'inscription

**Transport à la demande (TAD) – BALADE**

**Définition**

Le transport à la demande (TAD) est un service de transports en commun qui fonctionne en complémentarité des lignes régulières, pour répondre à des besoins de déplacements de proximité. Il fonctionne à la demande, sur réservation préalable.

**Fonctionnement**

Balade permet à toute personne habitant ou travaillant sur le territoire de la Communauté de Communes du Provinois, de se rendre d'un point d'arrêt à un autre.

Le service fonctionne du lundi au vendredi, toute l'année, hors jours fériés.

La Communauté de Communes du Provinois offre une desserte fine du territoire avec 128 points de prise en charge. *(Prévoir une carte du territoire avec la possibilité de connaître la liste les arrêts par communes)*

Les heures d'arrivée et de départ à Provins sont fixes :

- Matin : Arrivée à 9h30 – départ à 11h30
- Après-midi : Arrivée à 14h30 – départ à 17h30

Plusieurs points d'arrêts dans Provins : Mairie - Avenue Alain Peyrefitte, Gare SNCF, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, Clinique Saint-Brice, Avenue de la Voulzie Champbenoist, Hôpital Léon Binet, Pannevelles, Maison Médicalisée, Centre Culturel et Sportif Saint Ayoul. *(Prévoir une carte)*

**Comment ça marche ?**

La veille de votre déplacement, vous devez réserver votre place auprès de la société Procars avant 16 h

**au 01 60 58 67 67**

Une personne vous contactera le soir même pour vous confirmer l'heure de passage du véhicule.

**Tarif**

Le service est accessible aux détenteurs d'une carte d'abonnement ou d'un titre de transport Transilien (ticket T+, carte Navigo, Carte Imagine R, Forfaits améthyste). Billet d'accès à bord : 2,00 €

**Contact**

Vous avez une question ? N'hésitez pas à contacter la Communauté Communes du Provinois, Diane MARCELLAS se fera un plaisir de vous répondre.

## **Bruit - nuisances**

**Les bruits de voisinage** : le code de la santé publique, article R1334-31, créé par Décret n°2006 1099 du 31 août 2006 – art.1 JORF 1<sup>er</sup> septembre 2006, sanctionne les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage :

***Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.***

**Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage** réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 7h00 à 20h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30, les dimanches et jour fériés de 10h à 12h.

**Le brûlage à l'air libre** étant interdit, les végétaux pourront alimenter un compost ou être apportés à la déchetterie.

## **Alerte CAMBRIOLAGES**

Ces derniers temps, plusieurs habitations de notre Commune ( St Loup , Courton et le Noyot ) ont été victimes de cambriolages.

Ces derniers se sont produits en l'absence des particuliers. Soyez donc vigilants, même pour les voisins !

**N'hésitez pas à contacter directement le commissariat de Provins au 01-60-52-21-30**

## **Les containers à ordures ménagères, à tri sélectif et les Points d'apports volontaires**

Il est rappelé aux administrés que les containers sont à mettre sur la voie publique le précédent soir de la collecte à partir de 18h et doivent être retirés dans la journée. Ceci afin d'éviter les débris.



Pour les Points d'Apports Volontaires, nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des débris. Ces points d'apports sont réservés uniquement aux papiers et aux verres.

***Saint-Loup propre : aidez nous à garder notre village propre et pour cela ne sortez pas vos poubelles trop tôt. Et surtout une fois les éboueurs passés, pensez à les rentrer.***

## **NOUVEAUX HABITANTS**

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de notre Commune.





**L'Armée recrute :**



**DE SANS QUALIFICATION  
À BAC+5  
DEVENEZ MILITAIRE DANS  
L'ARMÉE DE TERRE**

**POUR PLUS D'INFORMATIONS  
RENDEZ-VOUS AU  
CIRFA DE MELUN**

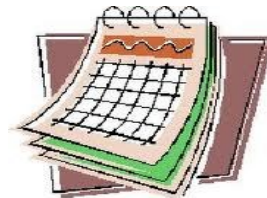
Rue Claude Bernard - 77017 LA ROCHETTE

**01 60 65 89 50**

[cirfa-terre-melun.accueil.fct@intradef.gouv.fr](mailto:cirfa-terre-melun.accueil.fct@intradef.gouv.fr)



# AGENDA \*



## FEVRIER ou MARS 2018

Carnaval organisé par « Les enfants d'abord ».



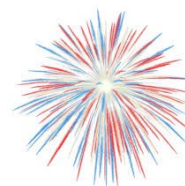
## AVRIL 2018

Lundi de Pâques 02 avril : Chasse aux œufs de Pâques proposée par la Municipalité et « Les enfants d'abord ».



## JUIN 2018

Fête de la musique : la date vous sera précisée ultérieurement.



## JUILLET 2018

13 juillet : Feu d'artifice sur le Stade Rémy Damande (avec la Commune de Longueville).

14 juillet : Repas et jeux proposés par la Municipalité.



## AOÛT 2018

05 août : brocante organisée par « Les enfants d'abord ».

\*sous réserve de modification et/ou annulation

## **ÉTAT CIVIL :**

### **NAISSANCES :**

Le 4 juin 2017 CADOL Nathanaël  
Le 13 septembre 2017 GONTHIER Maël

### **MARIAGES :**

Le 19 août 2017  
BEZANÇON Aurélien et BATIER Emilie  
Le 16 septembre 2017  
VÉRON Mickaël et MARCELLAS Diane  
Le 9 décembre 2017  
BERTHOU Rémi et LACQUIT Stéphanie

### **DECES :            2017**

Le 25 mai 2017 DARGAISSE épouse MIGNOT Patricia  
Le 04 décembre 2017 DESHAYES René  
Le 25 décembre 2017 JUBLIN Daniel  
Le 01 janvier 2018 MIGNOT Christian

**Vous avez toujours la possibilité d'être reçu, sur rendez-vous, par un élu, même en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat.**

#### **La Mairie**

Rue Paul Eluard  
Courton Le Bas  
77650 Saint Loup de Naud

#### **Accueil du public :**

Lundi : 14h30-19h  
Mardi : 10h-12h  
Mercredi : 10h-12h et 14h30-18h  
Vendredi : 10h-12h et 14h30-19h

**Téléphone** : 01 64 08 62 58